

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

**ARRETE N° 2021-003**

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2021 »  
POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU le Décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n° 2016-201 portant statut particulier du cadre d'emplois des INGENIEURS TERRITORIAUX

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne « catégorie A », en sa séance du 7 janvier 2021,

- A R R E T E -

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude départementale « promotion interne » établie à compter du 7 janvier 2021 pour l'accès au grade d'INGENIEUR TERRITORIAL est arrêtée de la façon suivante :

VENIAT Joël  
SARAZIN Valérie

SIEGE Evreux  
Seine Eure Agglomération

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 7 JANVIER 2021

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20210108-ARLA2021003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2021